

14 - Dissolution du Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon (SMEIB)

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon -SMEIB- a été créé en 1985 conjointement par la Ville de Besançon et la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs. Son Président est M. Jean-Louis FOUSSERET, représentant de la Ville de Besançon.

Cette création avait comme finalité, explicitement détaillée dans les statuts du Syndicat, d'acquérir l'ensemble immobilier de l'ex-société LIP sis à Palente, ainsi que les terrains et les bâtiments que la Société Casino souhaiterait céder sur son site rue Einstein, puis d'aménager et de gérer ces sites.

Dans sa séance du 18 octobre 2013, les membres du Syndicat mixte ont établi les constats suivants, consignés dans une délibération :

«*Considérant :*

- l'absence d'activité du Syndicat depuis 2007,
 - l'obsolescence de son objet,
 - la prise de la compétence Economie par le Grand Besançon,
 - la préconisation par le Préfet du Doubs, dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 22/12/2011 sur la base de l'article L 5212-34 du CGCT qui stipule : «Le syndicat qui n'exerce aucune activité depuis 2 ans au moins peut être dissout par arrêté du ou des représentants de l'Etat... après avis des conseils municipaux des communes membres»,
 - le Comité a approuvé à l'unanimité la proposition de dissolution du Syndicat Mixte.
- Cette proposition sera soumise aux organes de délibération de chacun des membres, pour une dissolution effective sur le 1^{er} semestre 2014».*

La dissolution ainsi proposée au Conseil Municipal de la Ville de Besançon et à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs sera réalisée conformément aux dispositions statutaires du Syndicat Mixte, et en respect des dispositions comptables et juridiques réglementaires.

L'art 17 des statuts du SMEIB dispose : «A la dissolution du Syndicat Mixte, l'actif syndical sera partagé entre les organismes associés, au prorata des contributions apportées pendant la vie syndicale», soit 50 % pour chaque collectivité.

A titre d'information, au dernier compte de gestion établi (31 décembre 2011), les actifs du SMEIB consistent en un solde de trésorerie de l'ordre de 7 K€.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la dissolution du Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon au premier semestre 2014, en respect des dispositions statutaires et réglementaires, et sur la base des derniers états financiers arrêtés.

«**M. LE MAIRE :** C'est un Syndicat qui avait servi à réindustrialiser les terrains de LIP. Nous l'avons conservé en disant peut-être que si nous avons des opérations à refaire, les statuts seront là et nous pourrons donc les réutiliser, or ils ne servent plus et M. le Préfet, dans la démarche de simplification du schéma de tous les Syndicats mixtes, a pensé qu'il fallait le dissoudre, donc on le fait.

Je rappelle simplement, parce que l'on oublie souvent de le dire, qu'après la grande catastrophe économique et sociale de LIP, aujourd'hui je le redis, sur le site de Palente il y a plus d'emplois qu'à l'époque de LIP donc ça a été une opération parfaitement réussie qui a été montée entre autres avec le Département du Doubs et la Chambre de Commerce et d'Industrie et qui n'a coûté quasiment rien, vous le savez, on en a déjà parlé à plusieurs reprises, quelques centaines de milliers d'euros aux collectivités.

Cela a été une très belle opération de reprise d'un patrimoine économique qui fonctionne bien ; il y aura peut-être dans les années à venir à faire quelques travaux mais cela fonctionne bien.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Vous nous annoncez donc, on va dire, l'extinction, la dissolution même de ce Syndicat mixte de Palente qui avait, vous avez raison, pour objectif au départ de reprendre effectivement les locaux, en tout cas les terrains de LIP et d'en faire un développement. Plus tard d'ailleurs, l'objet de cette structure a évolué puisque son ambition avait évolué, les statuts notamment l'article 3 avait évolué et donc il reprenait ceci « désormais le Syndicat Mixte a pour objet d'acquiescer tout terrain en construction, de réaliser selon les modalités déterminées la gestion des terrains et immeubles ainsi acquis et d'y accueillir des activités industrielles, commerciales et artisanales, des services universitaires ou de recherche, de procéder à toute étude, tous travaux de desserte et d'aménagement nécessaires ». Globalement, ce que l'on comprend par là c'est que ce Syndicat avait finalement pour ambition de développer le secteur de Palente, notamment sur le plan industriel et l'industrie à Palente c'était donc effectivement l'horlogerie, les micro-techniques. Aujourd'hui on voit que progressivement cette activité-là est transférée, que des entreprises qui sont sur Palente sont transférées, quelquefois notamment en particulier sur Besançon Ouest. Alors ma question, Monsieur le Maire, c'est « quelle est votre ambition » ? Est-ce que vous avez fait le choix de laisser la désindustrialisation du secteur de Palente parce que là ce qu'il va être intéressant de faire c'est de nous apporter des éléments précis sur ce secteur de Palente et puis les résultats de ce Syndicat Mixte avant sa dissolution. Donc dites-nous ce que vous entendez par « beaucoup d'emplois », est-ce que l'on peut avoir des précisions, le nombre d'entreprises, combien d'entreprises vous avez implantées avant cette dissolution ? Donc vous nous apportez ces précisions et est-ce que vous souhaitez donc développer Besançon Ouest sur le plan industriel au détriment de Besançon Est ? Je ne vais pas revenir sur la partie des Marnières, mais là principalement sur Palente, dites-nous quelle est votre ambition. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame, je suis un peu désespéré parce que je suis en train de vous expliquer que là-bas la zone est remplie, qu'il n'y a plus rien de libre, que ça fonctionne bien, qu'il y a plus de 1 000 emplois, 1 200, 1 300 je ne sais pas, et qu'il n'y a plus de raisons d'avoir un Syndicat puisqu'il n'y a plus rien à vendre, plus rien à installer, que tout fonctionne et vous êtes en train de me dire qu'on abandonne la zone. Oui effectivement il y a des entreprises qui vont ailleurs mais c'est parce qu'elles se sont développées et qu'elles ont besoin de plus de surfaces. Mais elles sont remplacées par d'autres puisque vous le savez très bien, entre autres à Palente il y a une pépinière d'entreprises et vous savez très bien que la volonté du Président d'Agglomération et du Maire que je suis, c'est d'équilibrer l'ensemble des secteurs et de faire en sorte qu'on développe l'ensemble des secteurs : l'Est, l'Ouest, le Nord et le Sud mais vous le savez, en tout cas j'espère que vous le savez. Mais poser la question de savoir ce qui se passe là-bas alors que je viens de vous dire quelques minutes auparavant que le secteur fonctionne bien et qu'il y a de grandes entreprises là-bas, oui effectivement il y a une grande marque de montres qui par exemple a quitté Palente pour aller sur Témis mais elle a été remplacée par une école de formation d'horlogers qui bientôt va former des polisseurs, les locaux sont à nouveau loués.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Oui Monsieur le Maire, j'ai quand même quelques éléments, Breitling n'est pas la seule entreprise horlogère qui est partie de Palente, vous savez que YEMA est également installée à Palente. Est-ce que vous pouvez me dire si aujourd'hui YEMA est toujours à Palente ?

M. LE MAIRE : Madame, vous devriez savoir que YEMA n'existe plus...

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Ah bon, alors vous voyez !

M. LE MAIRE : Non, justement je ne vois rien ! Vous êtes intervenue deux fois ! Monsieur BONNET allez-y !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Non non Monsieur le Maire je n'ai pas terminé !

M. LE MAIRE : Madame, c'est moi qui préside.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Mais je n'ai pas terminé !

M. LE MAIRE : Allez-y, terminez Madame !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Vous voyez très bien que l'industrie...

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, avez-vous la parole ? Non !

M. Michel OMOURI : Laissez-la terminer sa phrase !

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI je vous en prie, laissez terminer Madame !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Très bien, merci. Donc vous voyez très bien Monsieur le Maire que là, au moment où vous annoncez la dissolution de ce Syndicat, vous essayez de minimiser son rôle, vous savez très bien que le rôle de ce Syndicat était bien évidemment de développer le secteur de Palente, notamment sur le plan industriel, avec une forte orientation horlogerie, micro-techniques. Aujourd'hui on voit que c'est le désert de ce côté-là, que les entreprises sont parties, vous savez, sur le secteur il y avait également MARESCHAL Industrie, les montres AKTEO, plus rien, alors j'aimerais avoir un bilan de cette zone, de ce Syndicat, savoir le développement qu'on a pu avoir sur ce territoire-là et nous dire concrètement si oui ou non vous voulez vraiment aujourd'hui renoncer à l'industrialisation de ce secteur-là.

M. LE MAIRE : Bien, je crois que j'ai déjà répondu, je ne vais pas vous répondre à nouveau, je crois que vous ne comprendriez toujours pas !

M. Pascal BONNET : Il est logique que le Syndicat soit dissout puisqu'il ne fonctionnait plus depuis 5 ou 6 ans...

M. LE MAIRE : Oui, cela paraît logique, merci de le préciser Monsieur BONNET.

M. Pascal BONNET : ...ceci dit, la question que pose Elisabeth PEQUIGNOT porte sur l'ensemble du développement de l'Est avec la référence aux Marnières. Le Syndicat donc n'avait plus de sens aujourd'hui, il a rempli un rôle important et je pense, vous avez rappelé le rôle de la Chambre de Commerce à l'origine et je pense que l'on peut...

M. LE MAIRE : Bien sûr, et du Département.

M. Pascal BONNET : ...et de celui de Michel JACQUEMIN à l'origine...

M. LE MAIRE : C'était à l'origine Georges GRUILLOT et Jean MICHEL qui, avec Robert SCHWINT, avaient créé ce Syndicat, vous voyez que...

M. Pascal BONNET : Michel JACQUEMIN auparavant en avait été à l'initiative !

M. LE MAIRE : Oui certainement.

M. Pascal BONNET : En tant que Président de la Chambre de Commerce, c'est l'occasion de le rappeler. Mais on peut supposer quand même par rapport au développement de l'Est que de longue date l'Ouest a été plus développé que l'Est et il y a encore des questions qui se posent aujourd'hui avec une incertitude sur les Marnières qui est un outil adapté aux questions qui se posent en 2013 et au-delà dans la logique de l'Agglomération et du développement économique de l'Agglomération.

M. LE MAIRE : J'ai déjà dit à l'Agglomération mais je vais vous le redire, que pour le développement de l'Est, nous avons, lorsque nous sommes arrivés à l'Agglomération en 2001, créé une zone d'intérêt communautaire sur les Marnières qui n'existait pas, vous le savez, c'est une volonté que j'avais eue avec les collègues de l'Agglomération de créer cette zone. Un projet avait été lancé avec la SEGECE qui est un aménageur et Carrefour. Ce projet a été victime de la crise de 2008, nous avons relancé un autre projet et je vais vendredi matin à Paris signer avec M. BEDIER et M. CADELANO un protocole d'accord pour le développement de cette zone-là. Vous savez, il y a ceux qui ne font rien et qui parlent tout le temps et puis

il y a ceux qui agissent et qui parlent moins. Je ne dis pas cela pour vous Pascal. Donc je vais signer un protocole d'accord samedi matin, aux alentours de 10 h à leur siège parce qu'effectivement là-bas vous savez qu'avec les difficultés qu'il y a eues pour la reconversion, face à l'opposition d'un ou deux commerçants, la galerie va être totalement rénovée et un «whittle center», un centre commercial nouveau va être construit. Il y a aussi toute une étude qui est faite, entre autres par la sedD et SPL 25, pour continuer à développer ce site. Donc on n'a pas perdu de temps. Les affaires sont compliquées parce qu'il y a eu la crise, elle est toujours là et il y a, vous le savez très bien, des possibilités de création d'entreprises là-bas et même d'autres activités à caractère sportif ou ludique qui sont à l'étude. Donc on n'oublie aucun secteur mais on le fait avec pragmatisme comme on l'a fait sur la zone de LIP qui, je le répète si certains n'ont pas encore bien compris, est complètement occupée.

Quels sont ceux qui s'opposent à la dissolution de ce Syndicat, qui ne servait plus depuis déjà plusieurs années ? Il n'y a pas d'oppositions. Des abstentions ? Tout le monde est d'accord. C'est parfait».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver la dissolution du Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon.

M. LE MAIRE n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 6 décembre 2013.